



n° 122
28 mars
2014

Pages 2635
à 2652

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ELECTIONS.....	2637
Résultats du scrutin du 25 mars 2014 : élections des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de La Rochelle (CA/CR/CFVU).....	2637
ARRÊTÉS.....	2643
Arrêté n° 2014-072 du 17 février 2014 modifiant l'arrêté n° 2013-373 du 2 décembre 2013 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention terre et environnement...2643	2643
Arrêté n° 2014-073 du 17 février 2014 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention informatique spécialité jeux et médias interactifs numériques.....	2644
Arrêté n° 2014-074 du 17 février 2014 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme universitaire du domaine sciences, technologie et santé mention opérateur de brasserie.....	2645
Arrêté n° 2014-075 du 17 février 2014 relatif à la nomination du jury de délivrance du label Coursus de Master en Ingénierie du domaine sciences, technologie et santé	2646
Arrêté n° 2014-076 du 17 février 2014 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention métiers de l'optique spécialité métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie.....	2647
Arrêté n° 2014-116 du 14 mars 2014 portant nomination de la commission pédagogique compétente en matière de validation d'études supérieures et de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'accès aux différents niveaux de formation du domaine droit, économie, gestion, mention gestion et sciences du management.....	2647
Arrêté n° 2014-131 du 19 mars 2014 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires	2648
Arrêté n° 2014-125 du 18 mars 2014 portant délégation de signature (Xavier BONNET).....	2649
Arrêté n° 2014-126 du 18 mars 2014 portant délégation de signature (Christophe GUINET).....	2650
Arrêté n° 2014-133 du 21 mars 2014 portant annulation de délégations de signature (Jean Desmazes – Julien Viau).....	2651
Arrêté n° 2014-134 du 21 mars 2014 portant délégation de signature (Isabelle Sueur).....	2651

ELECTIONS

Résultats du scrutin du 25 mars 2014 : élections des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de La Rochelle (CA/CR/CFVU)

CA1
PROCES-VERBAL PROCLAMATION DES RESULTATS
Conseil d'administration
du scrutin du 25 mars 2014
pour pourvoir 5 sièges dans le collège
Usagers

Nombre de sièges à pourvoir	5
Nombre d'électeurs inscrits	7369
Nombre de votants	175
Nombre de bulletins nuls	19
Suffrages exprimés	156
Quotient électoral	31,20

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus
<i>Unef et associations étudiantes</i>	M. DHOUIOUI ALI	156
	MME COSSARD BRENDA	
	M. STANKOWITCH BRICE	
	MME RODRIGUEZ-GUTIERREZ SARAI	
	M.SOW MODY	
	MME PANAMA LOLA	
	M. NDIAYE CHEIKH AHMED TIDIANE	
	MME DROUET MAURANE	
	M. NIANDOU HARANDE HAMADOU	
MME FREDON MARION		

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires

Suppléants

M. DHOUIOUI ALI	MME PANAMA LOLA
MME COSSARD BRENDA	M. NDIAYE CHEIKH AHMED TIDIANE
M. STANKOWITCH BRICE	MME DROUET MAURANE
MME RODRIGUEZ-GUTIERREZ SARAI	M. NIANDOU HARANDE HAMADOU
M.SOW MODY	MME FREDON MARION

Fait à La Rochelle, le 28 mars 2014

Le Président

G.BLANCHARD

CFVU1 DROIT

PROCES-VERBAL PROCLAMATION DES RESULTATS
Commission de la formation et de la vie universitaire
du scrutin du 25 mars 2014
pour pourvoir 3 sièges dans le collège
"Usagers"
secteur I : Disciplines juridiques, économiques et de gestion

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	1859
Nombre de votants	47
Nombre de bulletins nuls	6
Suffrages exprimés	41
Quotient électoral	13,67

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus
<i>Unef et associations étudiantes</i>	M. AGBO PROSPERE	41
	MME BERNARD ROMANE	
	M. GONDEL MAXIME	
	MME BLASAC MARINE	
	M. DAVISSEAU ADRIEN	
	MME MDAGHRI HAJAR	

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
M. AGBO PROSPERE	MME BLASAC MARINE
MME BERNARD ROMANE	M. DAVISSEAU ADRIEN
M. GONDEL MAXIME	MME MDAGHRI HAJAR

Fait à La Rochelle, le 28 mars 2014

Le Président

G.BLANCHARD

CFVU2 FLASH

<p>PROCES-VERBAL PROCLAMATION DES RESULTATS</p> <p>Commission de la formation et de la vie universitaire du scrutin du 25 mars 2014</p> <p>pour pourvoir 3 sièges dans le collège "Usagers" secteur II : Lettres et sciences humaines et sociales</p>

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	2101
Nombre de votants	83
Nombre de bulletins nuls	9
Suffrages exprimés	74
Quotient électoral	24,67

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus
<i>Unef et associations étudiantes</i>	MME BENZERGA KHEIRA	74
	M. EL MOUSSAOUI MORAD	
	MME BURRI MIREILLE	
	M. MERLE GAETAN	
	MME CAPY MANON	

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires

Suppléants

MME BENZERGA KHEIRA	M. MERLE GAETAN
M. EL MOUSSAOUI MORAD	MME CAPY MANON
MME BURRI MIREILLE	

Fait à La Rochelle, le 28 mars 2014

Le Président

G.BLANCHARD

CFVU3 SCIENCES

PROCES-VERBAL PROCLAMATION DES RESULTATS
Commission de la formation et de la vie universitaire
du scrutin du 25 mars 2014
pour pourvoir 4 sièges dans le collège
"Usagers" secteur III : Sciences et technologies

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	3409
Nombre de votants	44
Nombre de bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	42
Quotient électoral	10,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus
<i>Unef et associations étudiantes</i>	M. SAID YOUSOUF MOUIGNI	42
	MME FAURE LEA	
	M. HOUSSEIN ABDI YASSIN	
	MME PASSILLY LOUISE	
	M. LARGEAUD MAXIME	
	MME COSTA JULIA	
	M. GUINET CYRIL	

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires

Suppléants

M. SAID YOUSOUF MOUIGNI	M. LARGEAUD MAXIME
MME FAURE LEA	MME COSTA JULIA
M. HOUSSEIN ABDI YASSIN	M. GUINET CYRIL
MME PASSILLY LOUISE	

Fait à La Rochelle, le 28 mars 2014

Le Président

G.BLANCHARD

CR1 A

<p>PROCES-VERBAL PROCLAMATION DES RESULTATS</p> <p>Commission de la recherche</p> <p>du scrutin du 25 mars 2014</p> <p>pour pourvoir 2 sièges dans le collège</p> <p>"Doctorants"</p> <p>secteur A : Sciences et technologie</p>
--

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	98
Nombre de votants	16
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	15
Quotient électoral	7,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus
Doctorants Sciences-Adocs	Mme PHILIPPE Anne	15
	M. SAKIC Pierre	
	Mme LAMBERT Charlotte	

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires

Suppléants

Mme PHILIPPE Anne	Mme LAMBERT Charlotte
M. SAKIC Pierre	

Fait à La Rochelle, le 28 mars 2014

Le Président

G.BLANCHARD

CR2 B

PROCES-VERBAL PROCLAMATION DES RESULTATS
Commission de la recherche
du scrutin du 25 mars 2014
pour pourvoir 2 sièges dans le collège
"Doctorants"
secteur B : Sciences humaines et sociales et sciences juridiques

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	51
Nombre de votants	7
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	7
Quotient électoral	3,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	au QE	au plus fort reste
<i>Docs FLASH</i>	M. PLANCON Thomas	3	0	1
	Mme SARTORI Carina			
<i>Une voix pour les sciences humaines et sociales dans l'avenir de la recherche</i>	Mme LE COADIC Gwennoline	4	1	0
	M. BRETON Maxime			
	Mme HUTEAU Charlotte			
	M. BARAZI Merwan			

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires

Suppléants

M. PLANCON Thomas	Mme SARTORI Carina
Mme LE COADIC Gwennoline	M. BRETON Maxime

Fait à La Rochelle, le 28 mars 2014

Le Président

G. BLANCHARD

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2014-072 du 17 février 2014 modifiant l'arrêté n° 2013-373 du 2 décembre 2013 portant nomination de jury de licence du domaine sciences, technologie, santé mention terre et environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition du jury du **semestre 1** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention terre et environnement pour l'année universitaire 2013-2014 n'est pas modifiée (voir arrêté n° 2013-373 du 2 décembre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine sciences, technologie, santé mention terre et environnement).

La composition du jury du **semestre 2** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **terre et environnement** pour l'année universitaire 2013-2014 de est modifiée comme suit :

Isabelle BRENON, maître de conférences, **président**

Eric CHAUMILLON, maître de conférences

Nathalie HUBERT, PRAG

La composition du jury du semestre 3 de la licence du domaine sciences, technologie santé mention terre et environnement pour l'année universitaire 2013-2014 n'est pas modifiée (voir arrêté n° 2013-373 du 2 décembre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine sciences, technologie, santé mention terre et environnement).

Le jury du **semestre 4** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **terre et environnement** pour l'année universitaire 2013-2014 est modifiée comme suit :

Vivien MATHE, maître de conférences, **président**

Mikhail KARPYTCHEV, maître de conférences

François LEVEQUE, maître de conférences

La composition du jury du **semestre 5** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention terre et environnement pour l'année universitaire 2013-2014 n'est pas modifiée (voir arrêté n° 2013-373 du 2 décembre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine sciences, technologie, santé mention terre et environnement).

La composition du jury du **semestre 6** de la licence du domaine sciences, technologie santé mention **terre et environnement** pour l'année universitaire 2013-2014 est modifiée comme suit :

Vivien MATHE, maître de conférences, **président**

Isabelle BRENON, maître de conférences

Mikhail KARPYTCHEV, maître de conférences

Éric CHAUMILLON, maître de conférences

La composition du jury qui délivrera le titre de **DEUG** du domaine sciences, technologie, santé mention **terre et environnement** pour l'année universitaire 2013-2014 est modifiée comme suit :

Vivien MATHE, maître de conférences, président

Mikhail KARPYTEV, maître de conférences

François LEVEQUE, maître de conférences

La composition du jury **qui délivrera le grade de licence** du domaine sciences, technologie santé mention terre et environnement pour l'année universitaire 2013-2014 n'est pas modifiée (voir arrêté n° 2013-373 du 2 décembre 2013 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine sciences, technologie, santé mention terre et environnement).

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 février 2014

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-073 du 17 février 2014 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine sciences, technologie, santé mention informatique spécialité jeux et médias interactifs numériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **informatique** spécialité **jeux et médias interactifs numériques** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, **président**

Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)

Thierry PERREAU, professeur associé

Le jury du **semestre 2** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **informatique** spécialité **jeux et médias interactifs numériques** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, **président**

Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)

Thierry PERREAU, professeur associé

Le jury qui délivrera le titre de **maîtrise** du domaine sciences, technologie, santé mention **informatique** spécialité **jeux et médias interactifs numériques** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, **président**
Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)
Thierry PERREAU, professeur associé

Le jury du **semestre 3** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **informatique** spécialité **jeux et médias interactifs numériques** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, **président**
Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)
Thierry PERREAU, professeur associé

Le jury du **semestre 4** du master du domaine sciences, technologie, santé mention **informatique** spécialité **jeux et médias interactifs numériques** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, **président**
Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)
Thierry PERREAU, professeur associé

Le jury qui délivrera le grade de **master** du domaine sciences, technologie, santé mention **informatique** spécialité **jeux et médias interactifs numériques** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Pascal ESTRAILLER, professeur des universités, **président**
Stéphane NAKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)
Thierry PERREAU, professeur associé

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 17 février 2014.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-074 du 17 février 2014 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme universitaire du domaine sciences, technologie et santé mention opérateur de brasserie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,
- Vu la délibération du conseil d'administration du 2 juillet 2007 relative au diplôme universitaire du domaine sciences, technologie, santé mention opérateur de brasserie,
- Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury du **diplôme universitaire** du domaine sciences, technologie, santé mention **opérateur de brasserie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Frédéric SANNIER, professeur des universités, **président**

Nicolas BRIDIAU, maître de conférences

Ingrid ARNAUDIN, maître de conférences

Sophie SABLE, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 17 février 2014.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-075 du 17 février 2014 relatif à la nomination du jury de délivrance du label Coursus de Master en Ingénierie du domaine sciences, technologie et santé**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le jury du **Coursus de Master en Ingénierie** du domaine sciences, technologie, santé est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Anas SAKOUT, professeur des universités, **président**

Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences

Juan CREUS, professeur des universités,

Rafik BELARBI, maître de conférences,

Vincent COURBOULAY, maître de conférences,

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 17 février 2014.

Le président,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-076 du 17 février 2014 portant nomination de jury de licence professionnelle du domaine sciences, technologie, santé mention métiers de l'optique spécialité métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11, ,
- Vu les propositions de M. le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de la **licence professionnelle** du domaine sciences, technologies, santé mention **métiers de l'optique spécialité métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Philippe PELU, professeur agrégé, **président**

Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences

Anne PIRIOT, directrice de la Maison de Formation Rurale de Brioux sur boutonne

Philippe EGENOD, opticien

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de l'unité de formation et de recherches sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 février 2014

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-116 du 14 mars 2014 portant nomination de la commission pédagogique compétente en matière de validation d'études supérieures et de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'accès aux différents niveaux de formation du domaine droit, économie, gestion, mention gestion et sciences du management

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
- Vu les propositions du doyen de la faculté de droit, de science politique et de gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour le domaine droit, économie, gestion, la commission pédagogique statuant sur les demandes de validation d'études supérieures et de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'accès aux différents niveaux de formation du domaine droit, économie, gestion, mention gestion et sciences du management, est composée, pour l'année universitaire 2013-2014, de :

Jean Desmazes, professeur des universités, **président**,

Charles Croué, maître de conférences,

Mathieu Paquerot, maître de conférences,

Julien Viau, maître de conférences,

Patrice Guder, professeur agrégé

Article 2 :

Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 14 mars 2014.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-131 du 19 mars 2014 portant nomination du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L. 712.2 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du diplôme d'accès aux études universitaires est composé pour l'année universitaire 2013-2014 :

Anne AUBERT, maître de conférences, présidente

Claudine CHARMOT- DUVAL, professeur certifié

Olivier CORRE, professeur certifié

Malorie GUILBAUD – PEREZ, professeur certifié

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des stagiaires par affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le directeur de la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le mercredi 19 mars 2014.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-125 du 18 mars 2014 portant délégation de signature (Xavier BONNET)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Xavier BONNET**, directeur du CEBC (Centre d'études biologiques de Chizé),

Cette délégation de signature est accordée sur :

l'unité budgétaire : 920 FREDD – sous-cr CEBC (Centre d'études biologiques de Chizé)
dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT ;** au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 21 mars 2014. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 18 mars 2014

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-126 du 18 mars 2014 portant délégation de signature (Christophe GUINET)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Christophe GUINET**, directeur adjoint du CEBC (Centre d'études biologiques de Chizé),

Cette délégation de signature est accordée sur :

l'unité budgétaire : 920 FREDD – sous-cr CEBC (Centre d'études biologiques de Chizé)

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT ;** au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.
-

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 21 mars 2014. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 18 mars 2014

Le président
Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2014-133 du 21 mars 2014 portant annulation de délégations de signature
(Jean Desmazes – Julien Viau)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,
- Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
- Vu les statuts de l'UFR de Droit, sciences politique et de gestion,
- Vu les statuts de l'institut d'administration des entreprises,

ARRÊTE

Article 1

Les délégations de signature accordées par arrêté n° 95-2009 à M. Jean Desmazes et par arrêté n° 2013-563 du 6 décembre 2013 à M. Julien Viau, sont annulées; les intéressés ayant démissionné de leurs fonctions de directeur et de co-directeur de l'IAE.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 mars 2014.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-134 du 21 mars 2014 portant délégation de signature (Isabelle Sueur)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,
- Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
- Vu les statuts de l'UFR de Droit, sciences politique et de gestion,
- Vu les statuts de l'institut d'administration des entreprises,
- Vu la délibération du conseil de l'IAE du 14 mars 2014,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Mme Isabelle Sueur, administrateur provisoire de l'institut d'administration des entreprises (IAE), pour signer au nom du président de l'université les documents suivants à l'UFR Droit, sciences politique et de gestion, concernant l'IAE :

- les relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- les attestations de réussite,
- les conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- les conventions de stage de tutorat,
- les attestations de présence,
- les attestations d'assiduité,
- les décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- les décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- les notifications des décisions de jury de validation d'études,
- les demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle,
- les conventions de mise à disposition ponctuelles de locaux de l'IAE à des tiers et à des associations étudiantes de l'ULR.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 mars 2014.

Le président
Gérard Blanchard